

# Concours d'agent de maîtrise 2015 spécialité "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique"

## Présentation du concours

Organisation

Postes ouverts

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

## Candidats

Conditions de participation

Admis à concourir

Origine géographique

Statistiques sur les inscrits

## Epreuves écrites d'admissibilité

Déroulement et nature des épreuves

Taux de participation

Double correction et note éliminatoire

Analyse et résultats

## Epreuve orale d'admission

Déroulement et nature de l'épreuve

Analyse et résultats



## Présentation du concours

### Organisation

Ce concours 2015 est ouvert par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour la région Bretagne à savoir les centres de gestion des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

### Postes ouverts

Par arrêté en date du 11 juillet 2014, le nombre de postes ouverts a été fixé à 2 en externe, 4 en interne et 1 au troisième concours, soit globalement à **7 postes** compte tenu des besoins recensés dans les CDG Bretons partenaires.

### Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 2 au mercredi 24 septembre 2014
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 2 septembre au jeudi 2 octobre 2014
Epreuve écrite d'admissibilité	Le mercredi 14 janvier 2015
Jury institutionnel d'admissibilité	Le lundi 9 mars 2015
Epreuve orale d'admission	Le lundi 30 mars 2015
Jury institutionnel d'admission	Le lundi 30 mars 2015
Publication des résultats	Le mardi 31 mars 2015

### Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

**97%** des inscriptions à ce concours ont été réalisées par **téléinscription**.

Sur 143 dossiers réceptionnés, 2 dossiers ont été refusés pour non-respect des règles de procédures, à savoir :

- 2 dossiers déposés hors des délais réglementaires de dépôt, le cachet de la poste faisant foi, dont 1 dossier suite à une erreur d'adressage.

## Jury institutionnel

Conformément à l'article 42 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 9 janvier 2015. Il était composé de :

- Deux élus locaux (dont le Président du Jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Un fonctionnaire de catégorie A ou B et un fonctionnaire désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985



## Candidats

### Conditions de participation

Pour pouvoir participer les candidats devaient :

- **Concours externe** : être titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau V (CAP, BEP, ...), ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
- **Concours interne** : être fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier 2015, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C.
- **Troisième concours** : justifier de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :
  - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles,
  - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
  - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

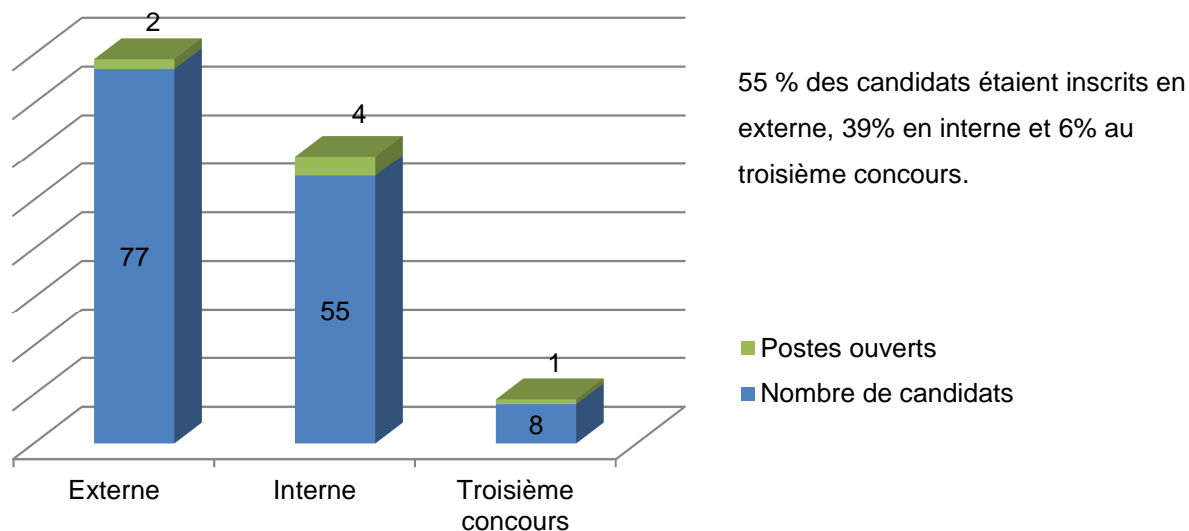
Sur 143 dossiers réceptionnés :

- 1 dossier a été refusé car le candidat n'avait pas l'ancienneté requise.

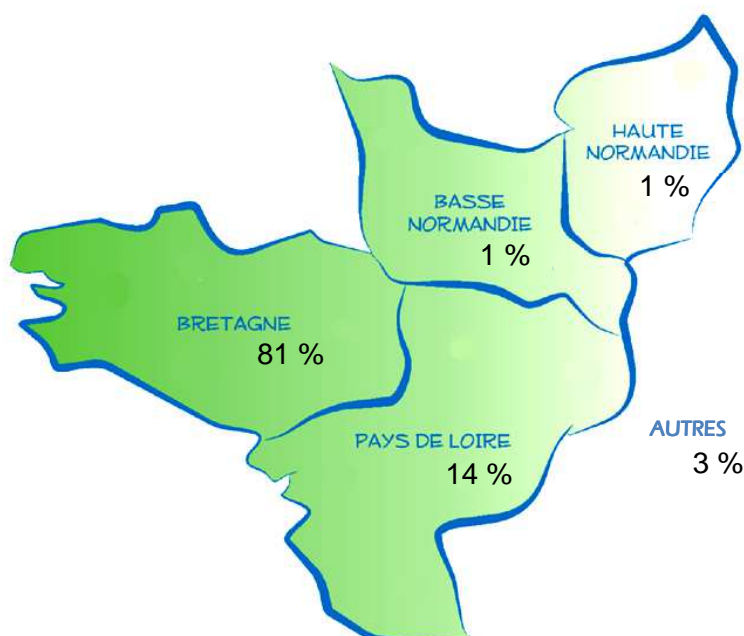


## Admis à concourir

En définitive, **140 candidats** ont été autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité.



## Origine géographique



19 % des inscrits étaient domiciliés hors Bretagne.

## Statistiques sur les inscrits

	Concours externe (77 inscrits)	Concours interne (55 inscrits)	3ème concours (8 inscrits)
Sexe	100% d'homme		
Age	54 % sont âgés de plus de 35 ans	60 % sont âgés de plus de 35 ans	50 % sont âgés de plus de 35 ans
Niveau d'études	50 % ont un niveau d'études ≥ à Bac + 2	22 % ont un niveau d'études ≥ à Bac + 2	75 % ont un niveau d'études ≥ à Bac + 2
Origine géographique	86% sont domiciliés en Bretagne	74 % sont domiciliés en Bretagne	75 % sont domiciliés en Bretagne
Situation professionnelle	Secteur public : 63% (dont 94% de la FPT) Secteur privé : 18% Sans emploi : 19%	FPT : 94% FPE : 2% FPH : 4%	FPT : 50% Secteur privé : 25% Sans emploi : 25%
Formation CNFPT	2%	15%	25%



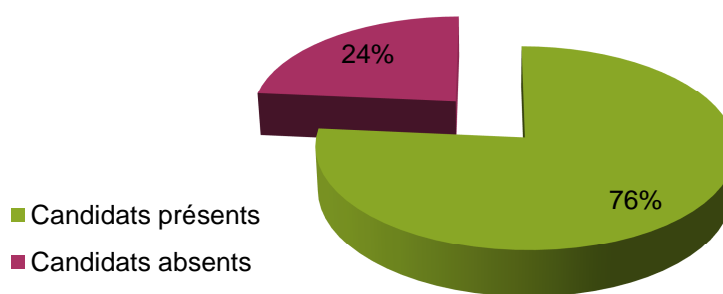
## Epreuves écrites d'admissibilité

### Déroulement et nature des épreuves

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Date et lieu des épreuves</b>	<b>Le mercredi 14 janvier 2015</b> Au Palais des congrès de PONTIVY		
<b>Nature de la 1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité</b>	Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques	Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou de graphiques, des connaissances techniques du candidat	
	Durée : 3 heures ; coefficient 1		
<b>Nature de la 2<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité</b>	Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique	Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier	
	Durée : 2 heures ; coefficient 2		

### Taux de participation

107 sur 140 candidats convoqués ont participé à ces épreuves.



	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
<b>Nombre d'inscrits</b>	77	55	8	140
<b>Nombre de présents</b>	56	47	4	107
<b>Taux d'absentéisme</b>	27%	15%	50%	24%

## Double correction et note éliminatoire

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction. Trois groupes de deux correcteurs ont été constitués, ce qui représente **6 intervenants**. En cas de différence des notes de plus de 2 points, il était demandé aux correcteurs de revoir leurs notes respectives et de réduire cet écart. Dès lors, la moyenne des deux notes pouvait être effectuée, arrondie au quart de points supérieur.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat au concours.

## Analyse et résultats

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Nombre de postes</b>	2	4	1
<b>Nombre de participants</b>	56	47	4
<b>Moyenne des notes de la 1<sup>ère</sup> épreuve (mathématiques ou connaissances techniques)</b>	14,51	11,10	13,19
<b>Moyenne des notes de la 2<sup>ème</sup> épreuve (cas pratique)</b>	7,20	7,59	9,63
<b>Moyenne générale de l'écrit</b>	10,20	8,99	11,05
<b>Nombre de notes éliminatoires</b>	18	11	0

Les membres du jury ont constaté que certains candidats ont été brillants à la première épreuve (mathématiques ou connaissances techniques) mais n'ont pas confirmé leurs résultats lors de la deuxième épreuve de cas pratique, voire ont été éliminés. Il est pourtant souligné que la résolution d'un cas pratique permet de mettre en évidence les aptitudes du candidat en situation professionnelle et que les seules connaissances techniques ne sont pas suffisantes pour accéder au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury d'après le nombre de points qu'il a fixé comme seuil d'admissibilité pouvaient se présenter à l'épreuve d'admission. Le jury a arrêté les éléments suivants :

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Seuil de points d'admissibilité</b>	14	11	10
<b>Nombre d'admissibles</b>	5	9	4



## Epreuves orales d'admission

### Déroulement et nature de l'épreuve

Conformément au décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, les 18 candidats admissibles ont été convoqués afin de participer aux épreuves d'admission qui se sont **déroulées le lundi 30 mars 2015** au centre de gestion à Vannes.

<b>Concours externe</b>	Un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel et sa capacité et motivation à exercer les missions d'agent de maîtrise. (durée : 15 mn ; coefficient : 4)
<b>Concours interne</b>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle puis ses aptitudes et sa motivation à exercer les missions d'agent de maîtrise (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé; coefficient : 4)
<b>Troisième concours</b>	Un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat et ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé; coefficient : 4)

Chaque candidat a rencontré un groupe de **3 représentants du jury institutionnel**. Ils ont été évalués à partir d'une grille d'évaluation commune et se sont vus attribuer une note sur 20.

Les 18 candidats convoqués étaient présents à cette épreuve d'admissibilité.

L'arrêté portant organisation de ce concours d'agent de maîtrise 2015 prévoyait, dans son article 13, qu'en cas d'ex-aequo, le jury se réservait la possibilité de départager ou de retenir les candidats concernés. Un candidat ne pouvait être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.





## Analyse et résultats

Les membres du jury ont fait part de leurs observations quant au déroulement des entretiens :

- Le comportement des candidats était très différent d'un concours à l'autre,
- La spécialité "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique" laissait présager une diversité de profils mais le jury a constaté qu'il y avait beaucoup de candidat aux profils similaires : électricien, électromécanicien, gestion et traitement des eaux.

Les membres du jury ont déploré que certains candidats se présentent au concours (notamment externe) sans connaître les bases indispensables (organisation, fonctionnement, statut...) de la Fonction Publique Territoriale ainsi que les différentes structures territoriales au sein desquelles ils sont censés intervenir. Ils encouragent donc les candidats à une meilleure préparation en ce sens.

Les membres du jury ont constaté que le niveau de certains candidats était élevé, notamment pour les concours interne et troisième concours.

Le jury institutionnel a arrêté **7 lauréats** au concours d'agent de maîtrise 2015, spécialité "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique".

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Seuil de points d'admission	14.50	14	15
Nombre de lauréats	2	4	1